

Séance du jeudi 06 novembre 2025

Date de la convocation : 28/10/2025

Le jeudi 06 novembre 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 17	Présents : Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Stéphane POUGET
Présents : 11	
Représentés : 3	
Absents et excusés : 3	Représentés : Peggy AMALBERT représentée par Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL représentée par Jean-Michel DOYEN, Pascal SANLEFRANQUE représenté par Stéphane POUGET
Pour : 14	Excusés : Sandrine CARAMELLI
Contre : 0	Absents : Gérard ASSEMAT, Ghislaine GUILLERMIER
Abstentions : 0	
Secrétaire de séance :	Christophe RAYNAUD

Délibération n°DE_2025_35

Objet : Proposition de non révision des loyers communaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire de 9 baux particuliers, 3 baux professionnels, 1 bail association qui font l'objet d'une révision annuelle suivant les modalités indiquées dans les contrats.

Au vu de l'augmentation des charges énergétiques et plus généralement de l'inflation, Monsieur le Maire propose de geler la révision des loyers pour 2026

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 06/11/2025

Le Conseil Municipal, par 14 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

GELE la révision de tous les loyers communaux pour l'année 2026

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ




Date de transmission de l'acte: 10/11/2025

Date de reception de l'AR: 10/11/2025

081-218100469-DE_2025_35-DE

A G E D I

Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ



Mis en ligne le : 12/11/2025

Le/La secrétaire
Christophe RAYNAUD

